

**ARRÊTÉ n° 2025 124**

**Mairie de NOGARO**  
Arrondissement de Condom  
Département du Gers

**Arrêté portant occupation du domaine public  
à l'occasion des fêtes patronales**

Le Maire de la commune de Nogaro ;  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2212-2 ;

VU la demande d'autorisation en date du 31 juillet 2025 déposée par Mme Marie-Pierre CASARIN, gérante de la Pizzeria di Roma, par laquelle elle sollicite la neutralisation d'une partie du trottoir et de la chaussée rue de la République, pour mettre en place des tables supplémentaires afin de pouvoir poursuivre son activité le temps des fêtes patronales,

**Arrête**

**Article 1er** : Mme Marie-Pierre CASARIN, gérante de la Pizzeria di Roma, est autorisée à neutraliser une partie du trottoir et de la chaussée Rue de la République pour mettre en place des tables pour le fonctionnement de son établissement pendant les fêtes patronales.

**Article 2** : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révoquant pour la durée des fêtes patronales de Nogaro, du 13 au 17 août 2025. Elle est personnelle et incessible.

**Article 3** : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 4** : Le permissionnaire devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

**Article 5** : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

**Article 6** : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Nogaro.

**Article 7** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 8** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Sous-préfète de l'Arrondissement de Condom
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal de Nogaro

Fait à la mairie de Nogaro  
Le 31 juillet 2025  
Le Maire,  
Christian PEYRET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noulibos 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : 05 59 84 94 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

